

**N° D'ORDRE : 2018-126**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part  
à la délibération : 27**Date de convocation : 11 décembre 2018*SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, participe à partir du point n°3) à Mme MONTAGNE Françoise - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2019****A. Droits de place**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de procéder à l'augmentation des tarifs publics locaux compte tenu du nécessaire équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs publics locaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des droits de place à savoir :

<u>Nature des droits</u>	<u>Mode de taxation</u>	<u>Tarif</u>	<u>Forfait divers Branchement EDF</u>
Marchés	Mètre linéaire	0,81 €	0,00 €
Expositions, foires <i>pas de frais de branchements</i> ) Festivités, manèges et autres manifestations	de 0 à 50 m <sup>2</sup>	16,80 € / J	13,20 €/J
	de 51 à 100 m <sup>2</sup>	33,50 € / J	13,20 €/J
	de 101 à 200 m <sup>2</sup>	66,00 € / J	13,20 €/J
	de 201 à 300 m <sup>2</sup>	100,00 € / J	13,20 €/J
	de 301 à 400 m <sup>2</sup>	132 € / J	13,20 €/J
	de 401 à 500 m <sup>2</sup>	167 € / J	13,20 €/J

Petit cirque familial sans animaux et petit spectacle familial sans chapiteau et théâtre Guignol ou marionnettes	la place	91 € / jour	pas de frais de branchement
Spectacle sous grand chapiteau, grand cirque sans ménagerie	la place	305 €/jour	pas de frais de branchement
Camion sandwiches			
Camion pizza, boissons	mètre linéaire	0,82 €	52,80 € / mois
Exposition véhicules	le véhicule	10,50 €	
Vente de muguet	la place	35,50 € / jour	
Vente de chrysanthèmes	la place	14,20 € / jour	
Braderie solderie	mètre linéaire	18,20 € / jour	
Foire artisanale	la place	9,10 € / jour	
Foire aux plants	la place	21,50 € / jour	

Ces droits ne seront pas perçus sur le Domaine Public National et Départemental et les travaux exécutés par l'Etat et le Département, à l'occasion de dégâts ou d'occupation temporaire en seront exonérés.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE PAR 25 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, MME LEVY)**

- De fixer pour l'année 2019 les tarifs des droits de place comme énumérés ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**